

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mairie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Présents:

Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Clément THERY, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD, Julie BARRAL, Hélène NANCIU, Michel magne, Myriam BOURNAZEL, Jean-Pascal MERCIER et Denise PEIGNAUD.

Secrétaire(s) de la séance:

Denise PEIGNAUD.

Délibérations du conseil:

Modification du RIFSEEP (DE 2019 27)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 2 décembre 2016 concernant la mise en place du RIFSEEP.

Il expose au conseil municipal qu'il convient, suite au recrutement de l'adjoint administratif, de rajouter ce grade aux cadres d'emplois bénéficiaires du RIFSEEP.

Cette modification interviendra à compter du 01/10/2019.

Voté à l'unanimité.

Vote de crédits supplémentaires - St Maurice (DE 2019 28)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
238	Avances versées commandes immo. incorp.		-40000.00	
2138	Autres constructions		40000.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Voté à l'unanimité.

DM N°3 BP M14 (DE 2019 29)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMEN	T:		DEPENSES	RECETTES
61528	Entretien,réparation autres biens immob.		-1587.00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		1187.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts		400.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Voté à l'unanimité.

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L-Requalification des espaces publics du hameau de Navacelles (DE 2019 30)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles.

Il donne lecture au conseil municipal de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L.

Un autofinancement de 442 645 € TTC sera à la charge de la commune, déductions faites des subventions.

Les principaux partenaires financiers sont l'État, le Conseil Départemental et la CCL&L. Ce montant sera minoré des recettes de FCTVA et d'un fond de concours de la CCL&L. Le coût résiduel pour la commune de Saint Maurice Navacelles s'élèvera à 112 331 € Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L.

Voté à l'unanimité.

<u>Travaux d'assainissement et création d'une station d'épuration dans le hameau de Madières (DE 2019 31)</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'assainissement et la création de la station d'épuration du hameau de Madières.

La Société ENTECH Ingénieurs Conseils a établi le montant des travaux, y compris les honoraires de la maîtrise d'oeuvre.

Ces derniers sont estimés à : 300.200€ HT soit 360.240€ TTC.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que ces travaux seront financés à hauteur de 47% pour la commune de Saint Maurice Navacelles et de 53% pour la commune de Rogues.

Voté à la majorité (4 abstentions).

<u>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault (DE 2019 32)</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'assainissement et la création de la station d'épuration du hameau de Madières. dont le coût des travaux s'élève à 300.200 € HT soit 360.240€ TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 30% auprès du Conseil Départemental de l'Hérault afin de réaliser ce projet. Il précise que la commune de Rogues va déposer également une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Gard.

Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau (DE 2019 33)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'assainissement et la création de la station d'épuration du hameau de Madières. dont le coût des travaux s'élève à 300.200 € HT soit 360.240€ TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 30% auprès de l'Agence de l'Eau afin de réaliser ce projet. Il précise que la commune de Rogues va déposer également une demande d'aide financière.

Voté à l'unanimité.

<u>Demande de subvention auprès de l'Etat aut titre de la DETR (</u> <u>DE 2019 34)</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'assainissement et la création de la station d'épuration du hameau de Madières. dont le coût des travaux s'élève à 300.200 € HT soit 360.240€ TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 20% dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de réaliser ce projet. **Voté à l'unanimité**.

Echange de parcelles avec M. et Mme Gilles SACAZE (DE 2019 35)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande faite auprès de M. et Mme. Gilles Sacaze, de procéder à un échange de parcelles, dans le cadre des travaux d'assainissement et de création de la station d'épuration dans le hameau de Madières. Les frais occasionnés seront financés à hauteur de 47% pour la commune de Saint Maurice Navacelles et de 53% pour la commune de Rogues.

Les parcelles appartenant à M. et Mme. Gilles Sacaze:

• l'intégralité des parcelles: AO 95 d'une superficie de 9a 40ca et AO 96 d'une superficie de 1a 40ca ,

terrains adjacents aux autres parcelles nécessaires à la future station d'épuration

- une partie de la parcelle AO 152 afin de faciliter l'accès à la station par l'entrée actuelle pour les futurs travaux et l'entrée à la parcelle de M. Civeyrel (droit de passage)

 Les parcelles appartenant à la commune (domaine privé):
- l'intégralité de la parcelle AO 130 d'une superficie de 4a 62ca.
- une patie de la parcelle AO 129 dans sa partie basse.

Les parcelles cédées ont une valeur identique à celles échangées.

Voté à l'unanimité.

Aquisiition des parcelles AO93 et AO94 (DE 2019 36)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement et de création de la station d'épuration du hameau de Madières, il convient d'acquérir deux parcelles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AO93 d'une superficie de 2a 60ca pour un montant de 255 € et AO94 d'une superficie de 7a 60ca pour un montant de 745€ appartenant à Monsieur André SAUBERT.

Le prix total de l'acquisition s'èlève à 1.000€.

Voté à l'unanimité.

Zone de revitalisation rurale (ZRR) (DE 2019 37)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité pour la Commune de s'engager dans un programme

de réalisation de travaux prévus en 2 020 dans le cadre de la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) lancé par l'Agence de l'Eau. Ceci permettrait à la commune d'être subventionnée dans le cadre de ce programme.

Le Maire présente donc à l'Assemblée la liste des travaux prévus dans le contexte de ce programme ZRR:

→ 2020 : **300 200 € HT**

 \rightarrow 2021:

 \rightarrow 2022:

soit un montant total de 300 200 € HT.

Pour ces travaux, la commune de St Maurice Navacelles s'engage à hauteur de 47% et la commune de Rogues à hauteur de 53% du montant total.

Pour les travaux 2 020, il précise que la commune reste maître d'ouvrage et devra déposer les dossiers de subventions auprès des différents financeurs. Il sera également indispensable de prendre un contrat de maîtrise d'oeuvre pour monter et suivre les marchés de travaux. Après transfert, au 1 er janvier 2021, la commune s'engage à ne pas remettre en cause les travaux tels que prévus dans le programme pluriannuel de travaux du contrat de ZRR 2020-2022.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

- Commande plaques de rues.
- Aménagement de la cour de l'école.
- Impact des travaux d'aménagement sur le taux d'imposition.
- Vente de la ferme de la Prunarède.

le Maire. Roland BOISSIERE

